

Chronique de documentation

G. P.

Volume 18, numéro 3, 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103189ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103189ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., G. (1950). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 18(3), 121–130. <https://doi.org/10.7202/1103189ar>

Chronique de documentation

par

G. P.

121

Annuaire du Canada, 1948-1949. Imprimeur du Roi. Ottawa, prix \$2.00.

L'*Annuaire du Canada* n'est pas un livre rigolo et il ne faut pas le conseiller à ceux qui, ayant le cafard, cherchent les lectures légères. C'est un recueil de chiffres et de données officiels, d'articles et de tableaux de toute espèce, qui passent en revue le présent et le passé du Canada. Chaque année, il prend du poids, comme certaines gens avec l'âge; il est ainsi devenu un bouquin de treize cent vingt-huit pages, que l'Etat dans sa munificence met à la portée des petites gens au modique prix de deux dollars. Cependant, ce n'est pas exactement un livre pour petites gens. Pour l'apprécier, il faut avoir à le consulter. Alors quelle mine de renseignements on trouve, des entrées et des sorties d'or à la Monnaie au revenu des Indiens, du salaire des fonctionnaires de l'Etat à l'énergie hydraulique utilisable et captée dans chaque province, du nombre de tracteurs dans le Manitoba aux divorces, qu'on appelle en français, pour ménager les susceptibilités des bien pensants, les dissolutions de mariage. Tout cela présente un intérêt variable suivant le moment, l'humeur et le besoin documentaire. Tel quel l'*Annuaire du Canada* est un précieux instrument de travail pour ceux qui ont besoin d'accrocher leurs idées à des chiffres, comme dans une maison bien tenue on suspend ses vêtements à un crochet. Pour eux, la statistique, comme la patère, est un accessoire utile.

Et c'est à ce titre qu'il faut recommander la lecture à la fois desséchante et inspiratrice de l'*Annuaire du Canada*.

122

L'*Annuaire* contient les tableaux ordinaires pour les assurances vie, incendie et accidents. Elle nous apprend des choses intéressantes et d'autres inattendues. Sait-on, par exemple, qu'en 1946, les tremblements de terre ont causé des dommages de l'ordre de \$1,527. au Canada en regard de primes s'élevant à \$45,151. Si l'histoire de l'assurance ne nous enseignait la crainte salutaire des généralisations, il faudrait conclure que l'assurance contre le risque de tremblement de terre est une affaire excellente vers laquelle il faudrait diriger la jeunesse, comme autrefois tel de nos hommes d'État, pointant l'ouest d'un doigt autoritaire, disait, sauf erreur: « Young man, go west ». Mais c'est là une autre histoire.

L'Assurance maritime, principes élémentaires. Par John Paul Govare. L'Argus, 2 rue de Chateaudun, Paris 9^e.

On pourrait chicaner M. Govare sur la dernière partie de son titre. Peut-il en effet, y avoir des principes *élémentaires* ! On aurait tort de s'arrêter à cela, cependant, car le livre est intéressant. Il nous apporte une étude claire, simple et à date d'un sujet à la fois fixe et changeant; fixe par ses règles remontant très loin en arrière et changeant par l'adaptation aux nécessités du moment. N'a-t-on pas récemment, par exemple, ajouter aux polices de transports maritimes ou de transports terrestres, aériens ou fluviaux, une clause qui se lit ainsi: « Sont exclus de la présente police, les pertes et/ou dommages occasionnés directement ou indirectement par une modification de structure des atômes ou par une force radioactive ». Le « et/ou » sent l'anglais à plein nez. Il indique que la langue française en assurance ne se défend pas toujours aussi bien qu'il le faudrait, tant en France qu'au

Canada. La clause elle-même nous fait voir que les assureurs s'entendent, ici comme en Europe, pour adapter la police aux événements, même si le texte de base reste figé dans une forme curieuse parfois imprécise comme un songe, « quaint » disent nos voisins du sud, souvent obscure, mais à laquelle des siècles d'interprétation accordent un sens, même si la raison le reconnaît difficilement.

Clause limitatives et Clauses d'exonération conventionnelles de la responsabilité des transporteurs terrestres de marchandises, par Henri Bohin. Imprimerie de l'Est, Besançon, France, 1948. 123

Le titre rend rêveur. Qu'est cette cascade de génitifs, qui se succèdent solidement attachés comme les wagons d'un train de grande ligne ? Elle nous montre une fois de plus le désir d'exactitude qu'ont les techniciens français et, aussi, faut-il le dire, que certains Français, comme beaucoup de Canadiens, écrivent mal. A part cette réserve, au fond secondaire, nous pourrions affirmer avec le professeur A. Brun de la faculté de Droit de Lyon, qui a préfacé le livre: l'auteur « a consciencieusement exploré les divers aspects du sujet, il n'a négligé aucun élément d'information, si bien qu'il a réussi dans une matière complexe à faire clairement et exactement le point ». L'ouvrage nous semble, en effet, être bien fait. Il pourrait être consulté avec profit par des gens qui, au Canada, ont des problèmes semblables et le goût des études comparées.

Introduction to Insurance, by Laurence E. Falls, F.I.I.A. Insurance Institute of America, Inc. 80 John Street, New York, 7, N.Y.

L'auteur ajoute à son titre la phrase suivante: « An outline of the social function, the economic value, and the mechanism of the business of insurance, including a condensed

history of insurance and some of its counterparts during the last 3,000 years ». Tout cela étant traité en 94 pages, il faut féliciter l'auteur d'avoir à un pareil degré le don de simplification ou lui demander de simplifier son titre dans une autre édition.

124

Dans ce petit ouvrage, il y a de tout. La seule excuse de l'auteur d'avoir abordé autant de sujets, c'est d'avoir destiné son livre aux débutants et de l'avoir conçu un peu comme un tableau synoptique, apportant des explications simples à des problèmes complexes. Félicitons M. Falls et *The Insurance Institute of America*, de la présentation typographique. Elle est au-dessus de la valeur réelle de ce petit livre, utile aux débutants dont l'appétit intellectuel est modéré.

Demonstration lecture on extinguishing flame, by Herbert W. Lange. Underwriters' Laboratories, Inc., 161 Sixth Avenue, New York 13.

Comment éteindre un incendie ! Cela semble une chose aussi facile que de respirer, de marcher, de parler, bref d'accomplir ces tâches multiples auxquelles la vie nous a préparés. Toutefois, cela n'est pas aussi simple qu'on le croit ! Jeter de l'eau sur la flamme suffira, pensez-vous. Mais non, cela n'est pas suffisant, croyez-le, même si on en a *en abondance* et à *temps*. Si vous mettez de l'eau sur l'essence, vous contribuerez à répandre la flamme; si vous en mettez sur des fils électriques, vous établirez un contact qui pourra bien vous faire passer de vie à trépas. Pour vous en convaincre, lisez la plaquette de M. Lange. Elle vous dira pourquoi et comment procéder, dans des termes simples mais avec cette manière directe et précise qu'adoptent les Underwriters' Laboratories dans leurs relations avec le public.

Insurance Course, General Branch, I — Inland Branch, II. The Insurance Institute of Montreal. Coristine Building, Montreal.

Voilà les deux premiers fascicules du cours que l'*Insurance Institute of Montreal* a mis sur pied depuis sa fondation et auquel, d'année en année, il ajoute de nouvelles initiatives. Cours élémentaire, auquel collabore une équipe de techniciens qui donnent à l'enseignement un aspect pratique et réaliste. Il faut féliciter les dirigeants de l'Institut d'avoir compris que le moment était venu de mettre au point les textes utilisés jusqu'ici sous la forme de résumés. L'Institut d'assurances de Montréal est une des belles initiatives bénévoles de l'assurance à Montréal. Ce sont les employés supérieurs des sociétés d'assurances qui le dirigent, qui y enseignent et qui, en se succédant à l'administration et aux chaires, assurent la pérennité d'un mouvement qui disparaîtrait autrement, comme tant d'autres en ne laissant derrière que des souvenirs. Notons ici que les dépenses sont en partie défrayées par les assureurs, qui acceptent de verser régulièrement des souscriptions croissantes. Ils contribuent ainsi à améliorer la qualité de leur personnel, dira-t-on. C'est juste, mais ils le font. Et c'est ce qu'il importe de signaler ici.

125

Une autre chose mérite d'être notée: la collaboration des sociétés indépendantes et des syndiquées. Ici, comme dans la *All Canada Insurance Federation*, on trouve l'esprit de coopération qui règne dès que les intérêts communs de l'assurance sont en jeu.

Hospital Fire Safety. National Fire Protection Association, 60 Batterymarch Street, Boston, Mass. \$1.50.

Les hôpitaux brûlent, les hôpitaux ont des risques d'incendie, d'explosion, d'électricité propres au travail qui s'y fait et aux corps chimiques qu'on y emploie. C'est ce qui

ressort de cette brochure où la N.F.P.A. a réuni le dossier de certains sinistres déjà analysés dans sa revue trimestrielle, et les études faites par des comités pour assurer la sécurité des lieux. Voici quelques titres qui indiqueront la portée du travail : Planning for fire safety. Building exists Codes, Hospital operating rooms. Oxygen tests, etc.

126

Journées d'études de la responsabilité civile et de l'assurance obligatoire. L'Union professionnelle des entreprises d'assurances. Bruxelles.

Voilà le recueil des travaux et communications présentés aux journées d'études tenues à Bruxelles du 2 au 4 mai 1949. Pour savoir les problèmes que ces questions posent à l'étranger et les solutions auxquelles elles donnent lieu, il est intéressant de parcourir cette brochure de 216 pages.

La discussion a porté sur un grand nombre de sujets. Retenons-en quelques-uns qui nous intéressent particulièrement : communications sur le contrat-type (p. 160 à 165); sur le fonds de garantie automobile (p. 166 à 182 et p. 141-2). Communications sur la généralisation de l'obligation d'assurance en matière de responsabilité civile des automobilistes, suivie d'un projet de loi, (p. 139 à 152).

Ceux, qu'intéresse la question de l'assurance automobile dans notre province, liraient ces travaux avec fruit, quand ce ne serait que pour entendre un autre son de cloche. Ils verraient que si dans la province de Québec « rien ne doit changer », ailleurs on bouge. Et ce serait déjà quelque chose.

Législation générale concernant les sociétés d'assurances opérant en France. 1948. A L'Argus, 2 rue de Châteaudun, Paris IXe.

Pour ceux qui désirent savoir ce qui se fait en France. Si, parfois, dans ce pays on semble compliquer les choses, on y trouve **souvent** des solutions heureuses et l'on apporte

aux textes une précision des termes qu'ignorent trop souvent nos législateurs.

Brochure-souvenir du 35e anniversaire de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec. 465, rue St-Jean, Montréal.

Périodiquement, l'Association fait paraître un album-souvenir. Il y eut celui du 25e anniversaire. Voilà celui du 35e. Ainsi, l'Association rappelle son existence aux annonceurs (source du revenu nécessaire), au public qui en entend si peu parler et à ses membres à qui elle apporte des textes longs, mais chargés de substance et qui peuvent être utiles à certains.

127

La présente brochure contient les articles-rappels ordinaires et d'autres qui résument la situation actuelle. En voici un, qui présente vraiment le point de vue de l'assureur, sinon celui du courtier; ce qui est pour le moins assez inattendu. On sait combien ont été difficiles pour le courtier les trois ou quatre dernières années. On sait comment, bousculé d'un assureur à l'autre, le courtier a dû se tirer d'affaire comme il a pu, comment après l'avoir adulé et lui avoir passé toutes ses petites fantaisies, après lui avoir fait croire qu'il était l'indispensable lien entre l'assuré et l'assureur, on a coupé au tiers, au cinquième même, les acceptations, dès que l'affaire n'était pas trop bonne. Si le public ne s'est pas aperçu de ce qui se passait, sauf qu'il a vu avec mauvaise humeur le nombre des polices augmenter, c'est que le courtier s'est débrouillé. Voilà comment la brochure-souvenir présente la chose:

« L'agent doit s'efforcer de comprendre qu'en ce qui concerne les acceptations de propositions — surtout dans une période comme la nôtre, où les polices de trois ans sont la règle — une compagnie doit, devant les exigences de la loi en matière de réserves, devant la forte augmentation des

valeurs dans tous les districts et devant la demande sans précédent d'assurance additionnelle, considérer bien des facteurs qui ne présentaient guère de difficultés jusqu'ici, mais qui posent de nos jours de véritables problèmes. L'agent doit donc admettre que, si une compagnie refuse d'accepter de nouvelles affaires ou d'en renouveler d'anciennes, ce n'est pas qu'elle devienne plus difficile ou que l'appréciateur des risques (underwriter) soit trop sévère; cela découle plutôt de circonstances inévitables, qui ont une très grande importance pour le bien-être de la compagnie et de son client ».

Encore une fois, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'attitude du rédacteur de la brochure-souvenir est assez inattendue.

L'Actualité économique. Juillet-septembre 1950. A l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, 535, avenue Viger, Montréal.

Fondée en 1925 par un groupe d'anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, l'Actualité Economique fête cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa naissance. A cette occasion, la direction a fait préparer un index des matières de 1925 à 1950. C'est là un travail de bénédictin car chaque article, chaque note font non seulement l'objet d'une mention, mais d'un commentaire qui permet d'en saisir la portée. Ainsi, la collection de l'*Actualité Economique* constitue un remarquable instrument de travail, mis à la disposition de tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques dans le monde et principalement au Canada. Dans la présentation, M. François-Albert Angers, note ceci après avoir souligné que la compilation est l'œuvre du service de documentation économique: « Pendant vingt-cinq ans, l'Actualité Economique a donc suivi le développement des faits et des idées économiques, et informé ses lec-

teurs sur une quantité considérable de sujets... en même temps qu'elle contribuait dans une mesure inappréciable à former ses collaborateurs les plus assidus à la recherche économique, documentaire et théorique. Après avoir tout d'abord exploré un peu toutes les avenues, la revue s'est de plus en plus attachée, sous l'influence immédiate de son premier secrétaire, l'actuel directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, à l'étude de notre milieu, sans pour cela fermer sa porte aux contacts et aux informations de l'extérieur. Sous la direction de celui-ci, deux orientations spéciales ont été assignées à l'Actualité Economique: favoriser le développement de travailleurs économiques chez nous par un effort, herculéen si nécessaire, pour rendre la collaboration canadienne majoritaire dans la présentation de la revue; et diriger ces travailleurs tout spécialement vers l'étude de notre milieu. »

129

The lower limit of flame ability and the autogenous ignition temperature of certain common solvent vapors encountered in ovens. Publication de l'Underwriters' Laboratories, Inc. No. 43 - 161 Sixth Avenue, New York 13.

Un autre *bulletin of research* de l'Underwriters' Laboratories Inc., à signaler à ceux qui cherchent des directives dans la lutte contre l'explosion et l'incendie dans les industries qui font usage de solvants et de diluants. Ils y trouveront les constatations faites au cours d'expériences très poussées, comme on sait les faire aux Underwriters' Laboratories.

Dictionnaire technique d'assurances. Français, anglais, allemand, flamand et hollandais, par Gérard Glass. Préface de Alfred Manes. Office des assureurs, 155 Boulevard Anspach, Bruxelles.

Que dire de ce petit livre de 278 pages, sinon qu'il promet plus qu'il ne tient. Il donne en quatre langues les termes les plus courants en assurance. Par là, il pourrait être très utile,

s'il était plus complet, si certaines expressions ne nous paraissaient pas inexactes et si l'orthographe de l'anglais, en particulier, n'était pas aussi négligé. Ainsi « treasury bill » et « securrities » ne sont peut-être que deux négligences mais combien déplorables dans un lexique. Tel quel, il peut rendre service malgré tout.

130

Peut-être pourrait-on demander à l'auteur d'avoir un index en quatre langues dans la prochaine édition, afin de permettre dans les pays britanniques, par exemple, de se référer au mot anglais pour obtenir l'équivalent en français dans une autre des trois langues.

Notons aussi que les termes anglais ne sont pas toujours ceux dont on se sert aux Etats-Unis; ce qu'on ne peut reprocher à l'auteur qui a tenu compte de l'usage en Grande-Bretagne.